

PEFC/10-31-555  
CE n° 1973-CPD-

## DECLARATION DES PERFORMANCES <sup>2</sup>

Dans le cadre de l'application du Règlement N°305/2011 des Produits de Construction incluant les dispositions à prendre pour le marquage CE de certains éléments de structures en bois :

soigné, Monsieur INARD  
Gérant de la société INARD BOIS

Déclare que la production de « Bois de structure à section rectangulaire classés pour sa résistance » est conforme aux dispositions du contrôle de production en usine de la norme EN 14 081-1 : 2005 + A1 : 201 pour une utilisation en structure pour les bâtiments et les ponts.

<b>Caractéristiques essentielles</b>	<b>Performances</b>	<b>Spécifications techniques harmonisées</b>
<i>Résistance mécanique</i>	<b>C24</b>	<i>EN 1912:2012+ EN 338:2009</i>

L'organisme notifié QUALISUD, 1017 route de PAU, 40800 AIRE SUR L'ADOUR identifié 1973 a établi le certificat de conformité du système de Contrôle de Production en Usine référencé **1973-CPD-012** et incorporé en annexe à la présente déclaration.

**Fait à VILLEMUSTAUSOU, le 01/07/2013**

**Signature :**

